

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30 sous la présidence de M. ROUX Daniel ,Maire

PRESENTS : PANCRACIO Amélie. SARLIEVE Claude. CREGUT Sylvain. QUINSAT Guy. RAYNAUD Aurélie. CHANONAT Jean-Louis. VAUZEILLES Daniel. DA CRUZ Marie-Laure. LABASSE Emmanuel

ABSENT EXCUSE : FOURNIER Pascal

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire transmet aux membres de son Conseil Municipal les remerciements émis par Mme ROUCARI, pour leurs marques de sympathie lors du décès de son époux ROUCARI Alain.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE LA VALLEE VERTE

Monsieur le Maire soumet au conseil la délibération afin de statuer éventuellement sur la modification des statuts du SIVOM de la Vallée Verte .Les autres communes adhérentes au SIVOM doivent délibérer, à ce jour seule la commune de Murol a délibéré, un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal.

En ce qui concerne le projet de création d'une micro-crèche intercommunale, sise dans les bâtiments de l'ancien Mille Club à MUROL, le coût de l'achat à la commune de Murol serait de 25 000€, à la charge des 4 communes. Ce montant de 25 000€ serait intégré dans le plan de financement général, une prévision de 50 à 60% de subvention sur les travaux hors taxe est envisagée. Les frais de fonctionnement seraient répercutés sur l'ensemble des habitants des quatre communes en centimes syndicaux.

Il est à noter que le fonctionnement de cette structure, serait assuré par une association qui gère la micro-crèche de Champeix.

Après délibération les membres du Conseil Municipal souhaitent que le président du SIVOM vienne présenter le projet de la micro-crèche pour revoir les frais de fonctionnement , accompagné de l'architecte pour revoir le coût exact du projet, ainsi que si possible, du directeur de l'association qui gèrera le fonctionnement de cette micro-crèche.

En conséquence, le Conseil Municipal ne donne donc pas un avis favorable dans l'immédiat à cette modification des statuts du SIVOM de la Vallée Verte.

ANIMATIONS 2018

Une réunion de la commission animation s'est réunie dernièrement pour faire le point sur l'animation estivale, qui s'est avérée satisfaisante.

Le Conseil Municipal se penche notamment sur le cas ,des repas assurés par la commune pour les manifestations.

Pour le festival de la Vallée Verte, il y a eu trois manifestations à Chambon,avec plus ou moins de réussite.

La collectivité a participé au financement du festival pour un montant de 1700€, Il est également évoqué la possibilité de déplacer les marchés nocturnes l'an prochain, dossier à revoir ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION CLASSEE DE TOURISME

La commune a obtenu son classement en station classée de tourisme par décret du 24 août 2018.

Les membres du Conseil Municipal se félicitent de cette décision.

Monsieur le Maire tient à remercier les élus qui ont participé au montage du dossier, ainsi que les services administratifs.

PAVILLON BLEU

Pour 2019, il faudra redéposer un dossier très complet. Le droit inscription s'élève à 900€.

Toutes les analyses d'eau ont été très bonnes. Petits soucis avec la pataugeoire. M. le Maire charge M. LABASSE, Mme PANCRACIO, Mme SARLIEVE de s'occuper de ce dossier et les remercie par avance, pour le travail à effectuer.

DOSSIER OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE :MODIFICATION IMPORTANTE DE LA TAXE DE SEJOUR

Pour tous les établissements non classés la taxe de séjour va augmenter. L'office de tourisme intercommunautaire en informera les personnes concernées prochainement. En ce qui concerne le dépliant (des estivales) ce dernier ne sera peut-être pas distribué par l'office de tourisme intercommunautaire l'année prochaine (car il y a quelques

prestataires qui ne sont pas inscrits à l'office intercommunautaire et qui figurent sur le dépliant). Dossier à revoir !

DOSSIER HORIZONS 2019

2 Sites seront proposés au Jury pour 2019 (la Cascade de Voissières et le site de CHAMBON DES NEIGES) à la demande de l'office de tourisme intercommunautaire, décision début 2019.

VENTE DU VEHICULE COMMUNAL 4X4 « SANTANA »

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que le véhicule communal 4x4 « Santana » datant de 1991 ne pouvant plus passer au contrôle technique pour cause de corrosion, il serait judicieux de le vendre.

A cet égard, il donne lecture à son Conseil d'un courrier de M. LAFOND de CEYRAT qui nous propose la somme de 520€, pour ce véhicule.

Les autres propositions reçues étant inférieures à celle-ci.

Le Conseil Municipal accepte de vendre le véhicule « Santana » à M. LAFOND pour la somme de 520€ toutefois il est à noter que Mme RAYNAUD Aurélia, s'abstient, lors de cette décision.

RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION (N°24) AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la volonté de Mme Veuve Josiane ROUCARI de rétrocéder à la commune une concession inutilisée et vide de tout corps, achetée en mai 2014 moyennant la somme de 450€.

Mme ROUCARI évoquant l'accès difficile pour elle à cette concession, compte tenu de sa situation, en haut du cimetière.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la rétrocession à la commune de la concession (N°24) appartenant à Mme Veuve ROUCARI, moyennant la somme de 287.12€.

PROJET D'ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE

M. le Maire indique que la commune serait éventuellement intéressée par l'acquisition de différentes parcelles situées près du village de varennes.

A savoir la Parcelle N°3 (propriétaire Mme LOUBIERE) ainsi que les parcelles N°1 et N°2, appartenant à l'indivision : LARUE/WILLERT, l'accès est facile, en bordure de route. La commune serait acquéreur de ces parcelles, pour aménager un parking compte tenu des problèmes liés au stationnement des voitures, durant la saison estivale 2018.

M. le Maire suggère à son Conseil Municipal d'informer éventuellement l'EPF-SMAF de manière à en faire l'acquisition pour le compte de la commune.

RETROCESSION DE DIFFERENTES PARCELLES A LA COMMUNE A MONNEAU

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de 2 parcelles appartenant à M. William CARON , situées au village de Monneaux, moyennant **l'euro symbolique**, à savoir, les parcelles : ZO N° 319 et ZO N° 315.

Cette acquisition se ferait en la forme administrative ce qui réduirait le coût de l'acte.

VENTE TERRAIN à M.Mme CHAZEY et à la SCI PAULIANA représentée par M. Yves DELARBRE AU BOURG.

Une nouvelle visite du géomètre en présence des futurs acquéreurs aura lieu prochainement.

DOSSIER DE M. GIDON Franck

M. GIDON souhaite acquérir la parcelle N° 76 d'une superficie de 540 m², attenante à sa propriété au lieu-dit « La Vergne ».

Après délibération, considérant :

.Que cette parcelle, en fait n'appartient pas directement au domaine communal mais à l'ensemble des habitants du Chambon, c'est-à-dire à la « section du chambon et que conformément en la matière, il y a lieu tout d'abord de consulter par référendum l'ensemble des électeurs de la dite section afin qu'ils se prononcent sur le bien-fondé de cette demande.

.Considérant également que la vente de cette parcelle (même si l'ensemble des ayants droits de la section se prononce favorablement à cette transaction) réduirait considérablement l'accès au camping municipal « les Bombes » (intégration de nouveau mobil-home par exemple)

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

DOSSIER CLOTURE DES EXPLOITANTS AGRICOLE LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 36 (Sectional des habitants de MONEAU-petit-la Guièze-les Angles et Serrette)

Monsieur le maire donne lecture du courrier des ayants droits de la section de Moneau- Petit- La Guièze- les angles et Serrette : GAEC DES FRESNES.GAEC DE L'OISEAU. FOUILLAT André. GAEC DE VAUZELLE qui sollicitent la rénovation de la clôture de la Montagne des Fraux. A cet égard, ils ont

intégrés la totalité de la clôture de la montagne dite « des Fraux » et non uniquement sur le tracé de la course de côte, comme prévu initialement.

Le maire fait part de différents devis, qui lui ont été fournis par les ayants droits.

La Commission agricole va convoquer les quatre ayants droits prochainement afin de revoir ce dossier, en conséquence, le Conseil municipal ne prend pas de décision dans l'immédiat !!!

CONGES DE Mme SOMANA Christine

Mme SOMANA sollicite des congés annuels, M. Marcel DOQUIN assurera le remplacement de celle-ci à l'agence postale communale, durant une semaine.

TRAVAUX A REALISER SUR LES CHEMINS SUIVANTS

.Chemin de serrette (M. le maire retrace l'historique du dossier de M. GREINER) qui sollicite la remise en état du chemin.

.Chemin à monneaux (devant propriété BOUCHE).Des devis demandés auprès de différentes entreprises ont été demandés.

Panneau à vendre sur terrain communal en bordure du CD 996

M. VERGNOL s'est renseigné auprès de M. QUINSAT pour la vente de ce terrain.

M.MORILLAT Julien a rédigé un courrier dans lequel, il se portait acquéreur de ce terrain.

Après délibération, Le Maire décide de faire enlever ce panneau pour ne pas donner suite à cette proposition dans l'immédiat.

SIVU COUZE CHAMBON AMONT

Dossier MARTIN à Sapchat.

M. le Maire informe son Conseil que lors de la réunion du SIVU, les propositions de prix formulées par différentes entreprises avaient été ouvertes par le Maître d'œuvre en l'occurrence : SAFEGE

A l'issue du vote de la délibération, entérinant cette attribution. M. ROUX et Mme BLOT se sont abstenus. L'entreprise la mieux disante a été CCTP-COLAS pour un montant de 79296€ de Pardine est déclarée adjudicataire.

RECLAMATIONS DES ELUS

M. VAUZEILLE s'interroge sur le dossier de M. MALLET de Courbange (Bornes)qui auraient été implantées dans sa propriété. le Maire l'informe qu'il n'est absolument pas au courant de ce dossier !

Mme SARLIEVE s'interroge sur la nuisance causée par la circulation des motos au Col de la Croix St Robert .M. le Maire informera la gendarmerie de BESSE.

M. LABASSE interpelle le Conseil Municipal sur l'état extérieur du bâtiment à Chaudfour qui se détériore sérieusement. M. le Maire ainsi que les membres du Conseil en prennent acte.

CHATEAU DE VARENNES

M. le Maire donne la parole à M. LEOTY Vincent et le félicite pour ses actions menées au château de Varennes.

M. LEOTY présente le document de l'appel aux dons (pour la restauration des vestiges du château de varennes)

M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de donner une petite participation de 10€ chacun pour le partenariat du patrimoine de varennes. (Proposition qui bien entendu n'est pas obligatoire).

Mme RAYNAUD propose à M. LEOTY d'organiser une réunion d'information pour l'appel aux dons. Ce dernier en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.